



Avis de classement de la CISAAP

Objet de l'appel à projet :

Appel à projet pour la création d'une plateforme médico-sociale portant 24 places d'hébergement en établissement d'accueil médicalisé (EAM) ainsi que 15 places d'accueil de jour et 15 places de prestations en milieu ordinaire Pour des adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) sur le département de Paris.

La commission de sélection a établi le classement suivant :

1. Fondation Les Amis de l'Atelier,
2. Association CESAP,
3. Association AFG Autisme,
4. Fondation OVE,
5. Association GAPAS,
6. Association Les Jours Heureux,
7. Association Les Ailes Déployées,
8. Fondation Rothschild,
9. Fondation Saint-Jean-de-Dieu

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par la Maire de Paris, et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Paris, le 30 janvier 2026.

Le Coprésident de la commission
pour la Ville de Paris

Hamilton SAMAKÉ

Le Coprésident de la commission
pour l'Agence Régionale de Santé

Tanguy BOUILLON